



Le Journal de l'Association des Historiens des Facultés de Droit

JUILLET 2016

Numéro 3

Chères collègues, chers collègues,

Il y a un an paraissait le premier numéro du journal de l'AHFD destiné à vous tenir informés de la vie de notre section et de ses membres et j'espère que vous prenez autant de plaisir à le parcourir que j'en ai à le réaliser.

Toutefois, ce journal n'existe que parce que vous êtes là car, au-delà des informations que notre bureau peut glaner, c'est par les renseignements que vous nous transmettez que ce journal peut répondre à la vocation qui est la sienne : tisser un lien entre nous. Un grand merci donc à ceux qui nous tiennent informés des événements qui se produisent dans leur section.

Depuis la parution du deuxième numéro notre section a été éprouvée par la perte de plusieurs de ses membres : Annik Porteau-Bitker, Germain Sicard, Christian Lauranson-Rosaz et Gérard Guyon. Merci à ceux qui ont accepté d'évoquer ici leur mémoire.

Je sais quel intérêt portaient ceux qui nous ont quittés à la transmission et combien ils appréciaient que des jeunes s'engagent dans notre discipline pour pouvoir, le temps venu, « prendre la relève ». Je suis donc bien certain que l'arrivée de nouveaux collègues serait pour eux une source de joie et le semestre qui s'achève a été, dans ce domaine, fécond. En effet, seize docteurs ont été qualifiés ou requalifiés par le CNU et cinq nouveaux Maîtres de conférences nous ont rejoint. Enfin, le concours d'agrégation, qui s'est achevé au mois de mars, à vu la réussite de six candidats dont quatre étaient déjà Maîtres de conférences. Il nous faut cependant signaler qu'à l'ouverture du concours seulement quatre postes étaient proposés par les universités et il a fallu toute la vigueur et l'influence du Recteur Morabito ; Président du jury, pour que deux autres postes soient ajoutés pendant le concours. Une telle situation est inquiétante et l'exemple de l'agrégation de Sciences économiques, ouvert puis aussitôt fermée faute de proposition d'emploi, (<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22721/les-concours-nationaux-d-agregation.html>) doit nous faire réfléchir.

Le recteur Morabito a très gentiment accepté de nous livrer ses impressions sur son expérience en répondant à quelques questions et je l'en remercie vivement.

Nous avons également tous suivi les péripéties relatives aux réformes des masters et du doctorat. Le décret fixant la liste de ceux autorisés à pratiquer une sélection a finalement été publié et nous l'avons aussitôt diffusé (Décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master) ainsi que l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat. Ce décret permet à certains de nos M2 de continuer à fonctionner comme avant, d'autres, en revanche, non pris en compte dans le décret, risquent de se retrouver dans une situation difficile et il nous faudra regarder attentivement ce qu'il en est.

Au cours de l'année, la *Revue historique de droit français et étranger*, véritable et vénérable institution pour tout historien du droit a changé de direction. Corinne Leveleux-Teixeira, directrice, et Olivier Descamps, directeur-adjoint, nous ont adressé un communiqué que nous publions dans ces pages.

Enfin, plusieurs de nos collègues ont été élus, nommés, recrutés, d'autres, au terme d'une carrière universitaire bien remplie, peuvent goûter à une

retraite bien méritée.

Nous avons donc connu une première moitié d'année extrêmement riche et ce journal a pour objet de vous en rendre compte afin de renforcer le lien qui nous unit à travers la défense et la promotion de notre discipline.

Permettez-moi, enfin, pour terminer, de vous souhaiter à toutes et à tous, d'excellentes vacances, studieuses sans doute mais néanmoins, je l'espère, reposantes.

Bernard d'Alteroche

L'ASSOCIATION

Siège

12, place du Panthéon, 75231 Paris Cedex 05

Membres du bureau

Présidents d'honneur

Maurice QUÉNET

Jacques KRYNEN

Président

Bernard D'ALTEROCHE

Vice-présidents

Virginie LEMONNIER-LESAGE, Céline PAUTHIER, Sophie PETIT-RENAUD, Nicolas WAREMBOURG

Trésorier :

Xavier GODIN

Secrétaire général

Karen FIORENTINO

Cotisations

L'Association a adopté deux tarifs :

- 25 € pour les Maîtres de conférences et Professeurs de 2^e classe

- 40 € pour les Professeurs de 1^{ère} classe, de classe exceptionnelle, émérites ou en retraite

Le paiement de la cotisation peut s'effectuer soit par chèque à l'ordre de l'Association, adressé au trésorier, à l'adresse suivante : M. Xavier Godin, 21 rue Russeil, 44000 Nantes, ou par virement postal soit au C.C.P. de l'Association (*BIC* : PSSTFRPPSCE / *IBAN* : FR45 2004 1010 1234 0707 5H03 382), soit au compte Caisse d'Épargne (*BIC* : CEPAFRPP751 / *IBAN* : FR76 1751 5000 9208 5009 8936 350).

Il est possible d'obtenir, auprès du trésorier, un reçu fiscal au titre « des dons à certains organismes d'intérêt général ».

Informations

• *Assemblée générale 2016*

La prochaine AG de l'AHFD est fixée au samedi 22 octobre 2016 à 11h, Salle des Conseils, Université Paris II Panthéon-Assas, 12 place du Panthéon, 75005 Paris.

• **Annuaire**

L'annuaire 2016 de l'association est en préparation.

Tout membre à jour de cotisation peut en faire la demande s'il ne l'a pas déjà reçu.

Tous les membres sont invités à signaler au secrétaire général les erreurs éventuelles les concernant ou concernant d'autres membres (adresses postales et/ou mail erronées par exemple).

LA SECTION

In memoriam :

Annik PORTEAU-BITKER

27 août 1931-17 janvier 2016

Madame Le Professeur Annik Porteau-Bitker est décédée le 17 janvier 2016 à Paris où elle était née le 27 août 1931.

Elle avait poursuivie ses études supérieures à la Faculté de Droit et de Science économique de Paris où elle devint successivement assistante de 1959 à 1962 puis Maître-assistante à partir de cette date.

Nommée en 1977 professeur sans chaire au sein de la Faculté de Droit et des sciences économiques de Reims, où elle enseignait depuis 1973, elle fut intégrée en 1980 dans le corps des professeurs des Universités.

Elle dispensa les cours d'Histoire des structures de l'Antiquité, d'Histoire de l'Administration puis d'Histoire du droit Pénal ; ses qualités pédagogiques furent louées tant par des générations d'étudiants que par ses collègues.

Membre du Conseil de gestion de la Faculté continûment de 1973 à 1991, plus tardivement Présidente de la Section d'Histoire du droit, elle a œuvré avec constance au maintien des enseignements traditionnels d'histoire du droit comme à l'introduction d'autres cours. Elle s'est également attachée à imposer la présence des historiens du droit tant au sein des différentes instances facultaires que dans les nouveaux cursus.

Par fidélité à ses maîtres et à ses recherches premières, elle a longtemps maintenu sa participation à la Bibliographie en langue française - Centre des droits antiques - du CNRS. Mais son intérêt principal s'est porté sur l'étude du droit pénal médiéval, coutumier en particulier. Ses recherches donnèrent lieu à la publication d'articles dans la *Revue d'Histoire du droit français et étranger*, les *Recueils de la Société Jean Bodin*, la *Revue Médiévale* ou encore dans des mélanges.

Admise à faire valoir ses droits à la retraite en 1991, elle avait obtenu l'éméritat en 1992.

Annie TALAZAC-LAURENT
*Maître de conférences honoraire
à l'Université Reims Champagne Ardenne*

Germain SICARD

8 juillet 1928-13 février 2016



Né à Saint-Lys (Haute-Garonne), élève de Georges Boyer, docteur en droit en 1952, pensionnaire de la Fondation Thiers (1953), assistant à la Faculté de droit de Toulouse (1955), agrégé en 1957, nommé d'abord à Alger, Germain Sicard fit ensuite toute sa carrière professorale à l'Université de Toulouse (1960-1996). Il y dispensa une grande variété d'enseignements d'histoire du droit et des institutions, y assumant toutes sortes de responsabilités, de direction ou autres, que nécessairement la défense locale de notre discipline

impose. Il siégea à l'académie de Législation (qu'il présida) et à l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Toulouse (qu'il dirigea). Il fut un des fondateurs de l'Association française d'histoire des idées politiques en 1980. Membre du jury national d'agrégation (1976), il œuvra au CNU (1980-1982), en fut président de la section 03 de 1993 à 1996. Il était docteur *honoris causa* de l'Université de León.

Ses obsèques ont eu lieu en la basilique Saint-Sernin de Toulouse, où de nombreux collègues sont venus témoigner leur tristesse à Madame Castaing-Sicard, son épouse, et à leur nombreuse famille.

Quelques mois avant son décès, Germain Sicard éprouva la satisfaction de voir sa thèse (publiée chez Armand Colin en 1953) éditée aux Presses de l'Université de Yale, traduite en américain (*The Origins of Corporations. The Mills of Toulouse in the Middle Age*). La préface de William Goetzmann explicite l'immense intérêt de cette recherche pour les historiens actuels de l'économie et des affaires (cf. la dernière livraison de la *RHD*). Quelle formidable reconnaissance !

Les deux épais volumes des *Mélanges Germain Sicard* (Presse de l'Univ. des sciences sociales de Toulouse, 2004, 493 et 674 p.) illustrent son activité scientifique considérable - une dizaine d'ouvrages, une centaine d'articles - dans trois domaines principalement : l'histoire du droit de la famille et des pratiques testamentaires dans le Midi, l'histoire religieuse depuis l'époque révolutionnaire jusqu'aux grandes encycliques du XX^e siècle, l'histoire des idées politiques contemporaines. Tout le long de sa retraite il continua de publier, et fit notamment paraître, fruit de ses cours de second cycle et doctorat, cette véritable somme intitulée *Enseignement et politique en France de la Révolution à nos jours*, éd. Godefroy de Bouillon, en deux volumes (I : *de Condorcet à De Gaulle*, 631 p., et II : *de la loi Faure à la loi Pécresse*, 607 p.). Extrêmement bien informée de la foule des travaux intéressant cette histoire tourmentée, elle porte la double marque d'une grande honnêteté intellectuelle et d'un fort attachement à la liberté des trois niveaux d'enseignement. Germain Sicard était un méridional d'une grande simplicité, discrétion et amabilité. Il est resté fidèle à ses origines, n'a jamais caché ses convictions religieuses et politiques, nous a montré qu'au soir d'une carrière, l'historien du droit pouvait les inscrire dans une démarche rigoureusement scientifique, loin des éclairages violents et des manifestes passagers.

La Bibliothèque d'Histoire du droit de son université porte désormais son nom.

Jacques KRYNEN

Professeur à l'Université Toulouse-Capitole

Christian LAURANSON-ROSAZ

10 janvier 1952-1^{er} avril 2016



Christian Lauranson-Rosaz a effectué ses études à l'Université Jean Monnet-Saint-Etienne. C'est dans cette même Université qu'il est devenu assistant, puis Maître de conférences de 1985 à 1996. Agrégé des Facultés de Droit en 1996, il est nommé Professeur à l'Université d'Auvergne-Clermont I avant de rejoindre, en 2002, l'Université Jean-Moulin-Lyon III où il devait terminer sa carrière dans quelques mois.

Il avait obtenu le grade de Docteur d'État en Histoire du Droit en 1984 (Université de Paris X-Nanterre) grâce à une thèse dirigée par Jean-Pierre Poly portant sur *L'Auvergne et ses marges (Velay, Gévaudan) du VI^e au XI^e siècle. La fin du monde antique ?* Le Puy en Velay, Les Cahiers de la Haute-Loire, 1987, rééd. 2007, démontrant la permanence, sur les terres auvergnates et durant le haut Moyen Âge, de la romanité tant dans les usages juridiques que dans les mentalités, jusqu'à l'impact féodal. La majorité de ses travaux se sont ensuite inscrits dans cette veine.

Son parcours académique s'appuyait certes sur de solides qualités scientifiques mais aussi humaines. Curieux de tout, il était le premier promoteur

de la pluridisciplinarité et des sciences qu'il détestait appeler auxiliaires, convoquant l'archéologie, la généalogie, la diplomatique, la linguistique, l'histoire de l'art, etc., au secours de l'histoire du droit. Cette même ouverture d'esprit se retrouvait dans son engagement associatif, tant humanitaire que culturel. Mais ses collègues se souviendront aussi de cet esprit mutin qui lui permettait, dans un même mouvement, de vénérer ses maîtres et de s'amuser des rigidités universitaires.

Christian Lauranson-Rosaz a su transmettre sa passion pour une période dont il était devenu l'un des meilleurs spécialistes ; directeur de thèse aux mille attentions pour la quinzaine d'élèves qu'il accompagna durant sa carrière, il se félicitait de la poursuite professionnelle de la plupart d'entre eux dans le monde universitaire.

Jacques PÉRICARD
Professeur à l'Université de Limoges

Gérard GUYON

31 décembre 1941 – 18 mai 2016



Membre assidu de l'Association des Historiens des Facultés de droit, notre collègue Gérard Guyon nous a quittés le 18 mai 2016. Né à Craon (Mayenne) le 31 décembre 1941, il devient licencié en droit en 1965, puis obtient successivement deux diplômes d'études supérieures, en histoire du droit en 1966 puis en droit privé l'année suivante. Durant la rédaction de sa thèse de doctorat consacrée au « temporel de l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux, des origines à la Révolution française », il est assistant à la faculté de droit de Bordeaux. Il soutient celle-là le 2 novembre 1971 et est aussitôt nommé chargé de cours en histoire des institutions à la faculté de droit de Bordeaux avant de devenir Maître-assistant stagiaire en 1975 et titulaire l'année suivante. Toujours dans la même université, il accède à la maîtrise de conférences en 1985, puis au professorat en 1996. Enseignant très apprécié par ses étudiants, directeur de nombreux mémoires et thèses de doctorat en histoire du droit, il a été nommé chevalier puis officier de l'Ordre des Palmes académiques et chevalier dans l'Ordre national du Mérite. Au titre de sa réflexion et de son action au sein de l'Église, il a été honoré en qualité de chevalier de l'Ordre équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem et de chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

L'œuvre de Gérard Guyon est remarquable, tant par la science dont elle témoigne abondamment que par son volume. Au sein de l'histoire du droit et des institutions, trois champs principaux l'ont retenu : l'histoire du droit bordelais, l'histoire du droit pénal et l'histoire du droit canonique et de l'Église. Collaborateur assidu de nombreuses revues dont la *Revue historique de droit français et étranger*, les *Archives de philosophie du droit et de la sociologie* et la *Revue d'histoire religieuse de la France* (on lui doit une centaine de comptes-rendus d'ouvrages tant français qu'étrangers), il a publié de très nombreux articles non seulement en France mais également en Espagne, Allemagne ou encore au Royaume-Uni. Toujours très actif après 2010, date à laquelle il est admis à l'éméritat, il a récemment publié, outre deux romans, plusieurs ouvrages dont *Justice de Dieu, justice des hommes : christianisme et histoire du droit pénal* (éd. DMM, 2009, 331 p.), *La règle de saint Benoît : aux sources du droit* (éd. DMM, 2012, 190 p.), *Le droit bordelais dans tous ses états : les anciennes coutumes, les juristes et la justice, les institutions de l'Église locale* (recueil d'articles) (PULIM, 2012, 439 p.), *Plaidoyer pour une peine capitale* (éd. DMM, Poitiers, 2014, 200 p.), *Le catholicisme en France : essai sur un état des lieux* (éd. DMM, 2015, 307 p.) et *La justice en questions : recueil d'articles* (PULIM, 2015, 431 p.).

Nader HAKIM
Xavier PRÉVOST
Professeurs à l'Université de Bordeaux

Retraite du Professeur Jean-Pierre Coriat

- Le jeudi 7 avril 2016, à l'occasion du départ en retraite de notre collègue Jean-Pierre Coriat, Professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas, ses collègues et amis, remettant au goût du jour une tradition parfois un peu oubliée, se sont retrouvés dans les locaux de l'Institut d'histoire du droit afin de lui faire la surprise d'assister à son dernier cours de M2.



Élections

- M. Jacques BOUINEAU, Professeur à l'Université de La Rochelle a été élu, le 30 janvier 2016, Président de l'Association Antiquité-Avenir, réseau des associations liées à l'Antiquité.

- M. Pierre BONIN, Professeur à l'Université Paris I, a été élu, le 26 mai 2016, Vice-président de la commission recherche du Conseil académique de l'Université Paris I (Panthéon-Sorbonne).

- M^{me} Jeanne-Marie Tuffery-Andrieu, Professeur à l'Université de Strasbourg, a été élue au mois de mai, Doyen de la Faculté de droit.

- M. Guillaume LEYTE a été réélu, le 21 juin 2016, Président de l'Université Paris II Panthéon-Assas.

- M. Alexis MAGES, Professeur à l'Université de Bourgogne, a été élu, le 30 juin 2016, Président de la section d'histoire du droit.

Nominations

- M. Nicolas CORNU THÉNARD, Professeur à l'Université de Rennes I, a été nommé le 8 mars 2016, avec effet au 1^{er} octobre, membre junior de l'Institut universitaire de France.

- MM. Yann-Arzel DURELLE-MARC, Maître de conférences à l'Université Paris-Nord Villetaneuse et Franck ROUMY, Professeur à l'université Paris II Panthéon-Assas, ont été nommés au Conseil National du Droit. Notre collègue M^{me} Emmanuelle CHEVREAU, Professeur dans cette même université, en est membre de droit en tant que président de section CNU.

Pour rappel ce Conseil a été créé par décret du 29 avril 2008 et renouvelé par le décret n° 2014-829 du 22 juillet 2014. « Il est chargé d'une mission de réflexion et de proposition sur l'enseignement du droit, sur les relations entre les établissements qui dispensent cet enseignement et les institutions et professions concernées, sur la formation et l'emploi des juristes et sur les orientations et les modalités de la recherche juridique ». Vous pouvez consulter le site du Conseil à l'adresse suivante : www.conseilnationaldudroit.fr

Soutenance HDR

- M^{me} Anne ULRICH-GIROLLET, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne, a soutenu, le 7 juillet 2015, devant un jury composé des Professeurs P. BONIN, Fr. SAINT-BONNET, É. DE MARI, N. OLSZAK (Garant de l'HDR, Président du jury), J.-M. TUFFERY-ANDRIEU son HDR, *Combats pour la République, la Liberté et l'Égalité*.

Qualifications / Recrutements

• Ont été qualifiés aux fonctions de Professeur (46-1) :

- M^{me} Catherine FILLION, Maître de conférences à l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne.
- M. Pierre-Yannick LEGAL, Maître de conférences à l'Université de Nantes.

• On été qualifiés ou requalifiés en vue de la maîtrise de conférences pour l'année 2016

- M. BERTRAND Nicolas, thèse soutenue en 2011 et intitulée *L'encadrement normatif de la détention dans les camps de concentration nationaux-socialistes*, réalisée sous la direction des Professeurs Olivier CAMY et Gerhard WERLE (Université de Bourgogne - Humbolt Universität Berlin).

- M. BOUTIER Jérémy, thèse soutenue en 2015 et intitulée *La question de l'assimilation politico-juridique de l'Île de la Réunion à la Métropole (1815-1906)*, réalisée sous la direction du Professeur Éric GASPARINI (Aix-Marseille Université).

- M^{me} CALLEMEIN Gwenaëlle, thèse soutenue en 2015 intitulée *L'empoisonnement devant la justice criminelle française, de l'édit sur les empoisonneurs de 1682 à la Révolution*, réalisée sous la direction du Professeur Marc ORTOLANI (Université de Nice Sophia-Antipolis).

- M. CAPELLA Audric, thèse soutenue en 2015 et intitulée *L'encadrement des professions libérales en France l'exemple du corps médical de la III^e à la IV^e république. De la conception à la confirmation des ordres de santé*, réalisée sous la direction du Professeur Olivier. VERNIER (Université de Nice Sophia-Antipolis).

- M. CONSTANTINI Laurent, thèse soutenue en 2010 et intitulée *Les Constitutions des Républiques sœurs, illustration d'un modèle français pour l'Europe ?*, réalisée sous la direction du Professeur Patrice ROLLAND (Université Paris Est Créteil).

- M^{me} CRETEAU Élodie, thèse soutenue en 2015 et intitulée *Des partages d'ascendants aux libéralités-partages. Approche historique des articles 1075 et s. du Code civil*, réalisée sous la direction du Professeur Yves MAUSEN (Université de Montpellier).

- M. DHALLUIN Sébastien, thèse soutenue en 2015 et intitulée *L'application de la législation royale dans les territoires nouvellement conquis : l'exemple de la jurisprudence criminelle du parlement de Flandres (1668-1720)*, réalisée sous la direction du Professeur Véronique DEMARS-SION (Université Lille II).

- M^{me} FAURE-STIVANIN Claire, thèse soutenue en 2015 et intitulée *La justice criminelle des capitouls de Toulouse de 1566 à 1789*, réalisée sous la direction du Professeur Philippe NÉLIDOFF (Université Toulouse-Capitole).

- M. FERREIRA Oscar, thèse soutenue en 2010 et intitulée *Le pouvoir royal (1814-1848). À la recherche du quatrième pouvoir ?* réalisée sous la direction du Professeur Patrice ROLLAND (Université Paris Est Créteil).

- M^{me} GIANNOZZI Elena, thèse soutenue en 2015 et intitulée *Le vir bonus en droit romain*, réalisée sous la direction des Professeurs Emmanuelle CHEVREAU et Jean-Pierre CORIAT (Université Paris II Panthéon-Assas).

- M. LAPOINTE Julien, thèse soutenue en 2015 et intitulée *Sous le ciel des Estats. Les États généraux de Lorraine sous le règne personnel de Charles III (1559-1608)*, réalisée sous la direction des Professeurs Virginie LEMONNIER-LESAGE et Antoine ASTAING (Université de Lorraine).

- M^{me} NOEL Betty, thèse soutenue en 2015 intitulée *L'assureur face aux risques maritimes : l'exemple des colonies françaises d'Outre-mer*, réalisée sous la direction du Professeur Carine JALLAMION (Université de Montpellier).

- M^{me} PROFIT-RODET Alix, thèse soutenue en 2015 intitulée *Le contrat d'assurance maritime à Rouen dans l'Ancien droit*, réalisée sous la direction du Professeur André CASTALDO, (Université Paris II Panthéon-Assas).

- M. VOSGIEN Sébastien, thèse soutenue en 2011 intitulée *Gouverner le commerce au XVIII^e siècle. Conseil et bureau du commerce*, réalisée sous la direction du Recteur Maurice QUÉNET (Université Paris II Panthéon-Assas).

• **Observations statistiques sur les qualifications**

48 inscriptions ont été recensées sur Galaxie et 35 dossiers ont été envoyés.

Demande de qualification

Première demande : 89 %

Demande renouvelée : 11 %

Qualifications / Requalifications

Candidats qualifiés : 13

Candidats requalifiés : 3

Âge moyen des candidats :

35 ans et demi (avec un écart type 28 ans-54 ans)

Durée moyenne de réalisation de la thèse :

6 ans (2 candidatures non renseignées)

Statut des candidats pendant la réalisation de la thèse : (certains candidats ayant cumulé plusieurs statuts pendant la durée de réalisation de la thèse, chaque pourcentage doit être confronté au total des dossiers envoyés).

Vacataire : 71 %

Allocataire ou contrat doctoral : 31 %

ATER : 57 %

Expérience d'enseignement en histoire du droit

Oui : 80 % (CM : 25 % TD : 75 %, chaque pourcentage doit être confronté au total des dossiers envoyés).

Non : 20 %

Cursus

- Licence :

Droit : 77 %

Autre licence : 20 %

Non renseigné : 3 %

- Master 1 :

Droit public : 11 %

Droit privé : 57 %

Histoire : 9 %

Autre : 23 %

- Master 2 :

Histoire du droit : 63 %

Autre : 37 %

- Doctorat :

Histoire du droit : 68,5 %

Autre : 31,5 %

Champs de recherches : (indication quantitative, certains champs de recherches se croisant parfois)

- Droit romain (public, privé) : 4

- Droits savants : 2

- Histoire du droit canonique : 0

- Histoire du droit privé : 9

- Histoire du droit public : 5

- Histoire du droit pénal : 8

- Histoire du droit administratif et administration : 2

- Histoire du droit colonial : 2

- Institutions : 6

- Pensée politique : 4

- Pensée juridique, enseignement du droit : 2

- Autre : 8

Périodes abordées : (indication quantitative, certaines thèses étant diachroniques)

- Antiquité : 5
- Haut/bas Moyen Âge : 4
- Période moderne : 10
- Révolution : 3
- Dix-neuvième siècle : 11
- Période contemporaine : 13

Articles joints au dossier

- 0 article : 4 dossiers
- 1 article : 8 dossiers
- 2 articles et plus : 23 dossiers

Recrutements :

• Ont été élus aux fonctions de Maîtres de conférences :

- M^{me} Myriam BISCAYE à l'Université Jean Moulin Lyon III.
- M. Sébastien DHALLUIN, à l'Université de Limoges.
- M. Oscar FERREIRA, à l'Université de Bourgogne.
- M. Pierre-Anne FORCADET, à l'Université d'Orléans.
- M^{me} Alix RODET-PROFIT, à l'Université de Caen.

Mutations :

- M. Nicolas CORNU THÉNARD, Professeur à l'Université Rennes I a été élu à l'Université Paris II Panthéon-Assas.
- M. Rémy OULION, Professeur à l'Université de Nice Sophia Antipolis a été élu à l'Université d'Auvergne.

LA VIE ACADÉMIQUE

Concours d'Agrégation

Nous avons indiqué dans le numéro précédent les sujets de la première épreuve en loge.

• **Les leçons de 24 heures** se sont déroulées du lundi 29 février au jeudi 10 mars.

Les sujets proposés à la réflexion des candidats ont été les suivants :

Droit canonique

La chair

La vulnérabilité

Droit privé

La chose

La contrainte

La valeur

Le préjudice

Droit public

Révolution et gouvernement

Pensée politique

Instruire et éduquer

La pauvreté

*La résistance à l'oppression
Le salut*

• **Les 2^e leçons en loge** se sont déroulées du mardi 15 mars au mardi 22 mars.

Les sujets proposés au commentaire ont été :

- *Message de Louis-Napoléon Bonaparte à l'Assemblée nationale, 31 octobre 1849.*

- Portiez (de l'Oise), *Cours de législation administrative, dans l'ordre social correspondant à l'harmonie sociale et à tous les points de l'existence civile et politique des individus*, Paris, 1808, t. I, p. 31-34.

- *Ordonnance du 26 avril 1403*, AN J 355.

- *Message de Casimir-Périer à l'Assemblée nationale, 15 janvier 1895.*

- François-Nicolas Bavoux, *Des conflits ou empiètement de l'autorité administrative sur le pouvoir judiciaire*, Paris, 1828, t. 1, p. 26-28.

- *Loi du 19 brumaire an VIII.*

- *Ordonnance du roi concernant la convocation et la permanence des conseils généraux de départements du 11 mars 1815* (Duvergier, Collection complète des lois..., t. 19, p. 366).

- *Discours préliminaire au projet de Constitution pour la République française, prononcé par Boissy d'Anglas, au nom de la Commission des Onze, le 5 messidor an III* (extrait).

- *Mandement du roi d'enregistrer les privilèges des maires et échevins de Tours et lettres de la Chambre des comptes de Paris sur cet enregistrement* (AN, P 2299, fol. 420v^o-421v^o, Tours, 13 décembre 1462 et AN, P 2299, fol. 421v^o, Paris, 28 mai 1464).

- C.B.M. Toullier, *Le droit civil français suivant l'ordre du Code*, t. 11, Livre III, tit. 4, Paris, 1823, p. 23-26.

- *Ordonnance n° 16 du 24 septembre 1941, portant organisation nouvelle des pouvoirs publics de la France libre et créant le Comité national français.*

Au terme des épreuves les résultats ainsi que la liste des postes proposés ont été proclamés dans les locaux de l'Université Paris II Panthéon-Assas le mercredi 23 mars à 10 heures.

Avant cela le Président du jury a indiqué qu'après tirage au sort, la première leçon en loge pour le prochain concours portera sur l'histoire du droit romain.

• **Les lauréats par ordre de mérite sont :**

- M. Guillaume RICHARD, Maître de conférences à l'Université Jean Moulin (Lyon III).

- M. Olivier SERRA, Maître de conférences à l'Université de Montpellier.

- M. Sébastien LE GAL, Maître de conférences à l'Université de Reims.

- M. Vincent MARTIN, ATER à l'Université d'Auvergne.

- M. François QUASTANA, Maître de conférences à l'Université d'Aix-Marseille.

- M. Julien LAPOINTE, Chargé de cours à l'Université de Lorraine.

• **Leurs affectations sont :**

- M. Guillaume RICHARD, Université Paris V René Descartes.

- M. Olivier SERRA, Université Rennes I.

- M. Sébastien LE GAL, Université Grenoble Alpes.

- M. Vincent MARTIN, Université de Rouen.

- M. François QUASTANA, Université Lille II.

- M. Julien LAPOINTE, Université des Antilles.



Proclamation des résultats dans la salle Collinet.
De gauche à droite :
Ariane VIDAL-NAQUET, Grégoire BIGOT, Françoise LABARTHE, Marcel MORABITO, Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA, David KREMER et Olivier DESCAMPS.

Les nouveaux agrégés.
De gauche à droite :
François QUASTANA, Olivier SERRA, Guillaume RICHARD, Vincent MARTIN, Sébastien LE GAL et Julien LAPOINTE.



Les nouveaux agrégés ont ensuite été conviés à une réception offerte en leur honneur au cours de laquelle le président du jury a évoqué le parcours de chacun au fil des épreuves.



De gauche à droite :
O. DESCAMPS, A. VIDAL-NAQUET, Fr. LABARTHE, D. KREMER, M. MORABITO, C. LEVELEUX-TEIXEIRA, G. BIGOT, O. SERRA, Fr. QUASTANA, S. LE GAL, V. MARTIN, J. LAPOINTE, G. RICHARD.

• Quatre questions au Président du jury

Le Recteur Morabito, Président du jury, a accepté de répondre à quelques questions pour ce journal. Qu'il en soit ici remercié.



Comment avez-vous envisagé votre rôle de président de jury ?

J'ai eu la chance de participer en 1998 et 2000 à deux jurys d'agrégation dont j'ai gardé le meilleur souvenir, le premier présidé par François Burdeau, le second par Michel Humbert. J'ai beaucoup appris auprès d'eux et je me suis attaché à rester fidèle à leurs enseignements, tout particulièrement dans les méthodes d'évaluation. Cela dit, le rôle de président ne diffère guère de celui de membre du jury si ce n'est qu'il assume *in fine* la responsabilité du concours. C'est là une charge, certes, mais surtout un grand honneur.

Vous avez été membre du jury en 1997-1998, en 1999-2000 et président en 2015-2016. Comment décririez-vous cette expérience ?

Participer à un jury d'agrégation est tout d'abord une belle expérience humaine autour d'une équipe soudée dont chaque épreuve contribue à renforcer

la cohésion. C'est aussi une expérience académique très riche, qui représente probablement ce que l'Université peut offrir de mieux aujourd'hui, à savoir une véritable ouverture intellectuelle, une vision globale de l'état d'une discipline à un moment donné. Sous cet angle, l'Histoire du droit, de par sa diversité thématique comme chronologique, est incontestablement un champ d'observation privilégié.

Avez-vous senti une évolution dans la façon dont notre autorité de tutelle appréhende le concours ?

Le nombre de postes initialement annoncé pour ce concours, à savoir quatre, était manifestement insuffisant. La responsabilité n'en incombe pas au Ministère où l'agrégation compte, notamment dans les rangs de l'administration, d'ardents défenseurs. Elle est bien plus imputable à l'autonomie des universités qui, par-delà ses vertus théoriques, tend trop souvent à favoriser un recrutement local dont on peut douter qu'il soit nécessairement gage de qualité. Il nous faut donc adresser nos plus vifs remerciements aux universités qui ont décidé de mettre d'emblée des emplois au concours – Grenoble, Lille, Rennes, Rouen – et à celles qui nous ont permis d'offrir deux postes supplémentaires, à savoir l'Université des Antilles-Martinique et l'Université Paris-Descartes. Augurons que l'exemple donné par cette université parisienne soit suivi. C'est à ce prix que le concours d'agrégation pourra être préservé et, avec lui, un recrutement véritablement fondé sur le mérite.

Qu'avez-vous pensé de la qualité des thèses présentées à la leçon sur travaux et de la formation des candidats à la leçon de droit romain ?

Sur cette question, j'ai rédigé un rapport qui doit paraître dans le prochain numéro de la RHD. Je vous y renvoie pour l'essentiel. Je dirai simplement ici que les travaux soumis à la lecture du jury ont dans leur immense majorité été appréciés. La forme en est généralement soignée. Le fond en est le plus souvent solide. Toutefois, par-delà l'ampleur des recherches effectuées, on observe parfois une tendance à la description, au détriment d'idées neuves, d'une véritable « thèse ». On ne peut qu'attirer l'attention des futurs candidats sur cet écueil. Pour ce qui est de la leçon de droit romain, on ne saurait trop insister sur le fait que, pour franchir le cap de cette épreuve, l'appareil bibliographique, pour indispensable qu'il soit, n'autorise pas à faire l'économie d'une véritable réflexion. La remarque vaut d'ailleurs également pour les autres leçons. Pour le reste, je me bornerai à souhaiter que, lors du prochain concours, les candidats ne perdent rien de leur sérieux et de leur combativité. Ces qualités, même si elles n'ont malheureusement pas toujours débouché sur le succès espéré, ont forcé le respect du jury.

Nouvelle direction à la tête de la Revue historique de droit français et étranger

Après plus de quarante années au service de la *Revue historique de droit français et étranger*, le professeur Joseph Méléze-Modrzejewski a souhaité transmettre le flambeau à Corinne Leveleux-Teixeira et à Olivier Descamps, avec l'accord du comité de direction de la revue. Forte de la confiance qui lui a ainsi été témoignée, la nouvelle direction souhaite inscrire son action dans le prolongement du travail remarquable du professeur Méléze, désormais devenu Directeur honoraire. Cela signifie que la revue continuera à publier 4 numéros annuels avec les rubriques bien connues de ses lecteurs (articles, varia, comptes-rendus).

Cependant, les nouveaux directeurs aspirent également à faire évoluer cette revue majeure dans le domaine de l'histoire du droit. Sur le plan du fonctionnement, des collègues ont fait leur entrée au sein des comités de direction et scientifique. Afin de maintenir un niveau d'exigence qui a toujours été un trait caractéristique de cette revue, deux experts sont dorénavant sollicités pour une évaluation anonyme des articles adressés par les

contributeurs, selon une grille d'analyse aussi complète que possible.

Le caractère international de la revue va également être renforcé par l'arrivée de jeunes collègues étrangers dans le comité scientifique ainsi que par la possibilité de rédiger des articles en anglais, en italien et en espagnol.

La richesse de l'activité scientifique hexagonale et internationale se traduit par l'organisation de nombreux colloques. La direction souhaite que certains puissent être publiés dans les colonnes après une soumission au comité de direction.

Le développement d'une présence numérique avec la création d'un site dédié, riche de rubriques complémentaires à la version papier, devrait prochainement voir le jour.

Enfin, dans le souci de stimuler l'activité scientifique de notre discipline et de lui assurer la plus grande visibilité, **la direction de la revue souhaite organiser régulièrement des Journées d'études, en collaboration avec les Universités volontaires pour les accueillir.**

N'hésitez pas à nous adresser vos articles, ou propositions de thèmes pour des rencontres scientifiques. Incitez de même vos doctorants et les jeunes chercheurs que vous connaissez à présenter un état de leurs travaux.

Contacts :
cleveland@yahoo.com
oliviercharles.descamps@wanadoo.fr

Le prochain numéro du journal paraîtra en janvier 2017.

Si vous souhaitez nous faire part d'informations en vue d'une publication éventuelle, merci de les adresser à : karen.fiorentino@u-bourgogne.fr ; ou à bernard.dalteroche@orange.fr.